

Agent de prévention et de sécurité privée

Types d'emplois accessibles : agent de de prévention et de protection incendie industriel;agent de sécurité confirmé,agent de sécurité filtrage,agent de sécurité mobile,agent de sécurité qualifié,agent des services de sécurité incendie,agent de sûreté magasin,agent de surveillance

DURÉE

182 heures avec examen.
Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

POUR QUI ?

Tout public

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

VALIDATION DE LA FORMATION

Titre professionnel de niveau 3 d' Agent de Prévention et de Sécurité.

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

2184€

Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

CODE RNCP

37035

LIEN RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37035/>

84,9% de stagiaires satisfaits

77,6% d'accès à l'emploi dans les 6 mois

68,8% de réussite au titre professionnel

Sources et méthodes de calcul

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

1-Maîtriser la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit, pour la compréhension et pour l'expression. Un résultat de niveau B1 au CECRL est requis. Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou les ressortissants d'un pays tiers, ils doivent justifier d'un niveau de maîtrise de la langue française tel spécifié dans l'arrêté du 31 mars 2022.

2-Présenter une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS (pour laquelle les ressortissants étrangers non européens doivent justifier de 5 années de résidence continue et régulière sur le territoire, attestées par un ou plusieurs titres de séjour.) L'autorisation est matérialisée par un numéro personnel.

Nota bene : Il est possible de bénéficier d'une adaptation de parcours si :

- Le candidat est titulaire du SST, en cours de validité
- Le candidat est détenteur d'un avis de formation initiale ou attestation de formation de recyclage du BS-BE manœuvre,
- Le candidat est détenteur du diplôme SSIAP 1, en cours de validité, et si nécessaire, des attestations de recyclage ou de remise à niveau.

OBJECTIFS

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
- Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- sur candidature spontanée sur <https://www.interi.fr/candidature/>

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différentes sessions et des places disponibles, en constante évolution. Vous pouvez contacter un conseiller client au 09 73 89 26 86 ou sur contact@interi.fr pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situations professionnelles reconstituées - Questionnaires.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 aux épreuves écrites, s'il est apte à l'épreuve pratique et s'il justifie d'une formation en matière de secourisme.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé
Moyens pédagogiques : Kit Pédagogique - Documents écrits – Diaporama - Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias
Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles polyvalentes
- Des salles informatiques offrant l'accès à la plateforme numérique de formation
- Matériel audio-visuel : caméscope, vidéo projecteur...
- Ressources documentaires

Plateau technique dédié qui reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels ; conforme aux RC des TP et CQP

PROGRAMME DE FORMATION

Module juridique▪ **Environnement juridique de la sécurité privée :**

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.

Connaître les dispositions utiles du code pénal.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale.

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques.

Respecter la déontologie professionnelle.

Module stratégique▪ **Gestion des premiers secours :**

Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours.

▪ **Gestion des risques et des situations conflictuelles :**

Savoir analyser les comportements conflictuels.

Savoir résoudre un conflit.

▪ **Transmission des consignes et informations :**

Savoir transmettre des consignes.

Réaliser une remontée d'informations.

Module gestion des risques▪ **Gestion des risques :**

Connaître les risques majeurs.

Connaître les risques électriques.

Initiation au risque incendie.

Maîtriser la gestion des alarmes.

Protéger le travailleur isolé.

Module attitude professionnelle

Maîtriser les techniques d'information et de communication.

Préparation d'une mission.

Savoir transmettre les consignes et les informations.

Module gestion des conflits

Gérer les conflits.

Application du code de procédure pénal dans le cadre des missions de l'APS.

Module technique▪ **Surveillance et gardiennage :**

Savoir accueillir et contrôler les accès.

Maîtriser un poste de contrôle de sécurité.

Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.

▪ **Événementiel :**

Gestion de l'événementiel.

Inspection visuelle et palpation de sécurité.

▪ **Télesurveillance et vidéoprotection :**

Systèmes de télesurveillance et de vidéosurveillance.